



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du onze septembre 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Madame Claude GOY, Maire,

Etaient présents : GOY Claude, ESSERTEL Franck, PONCET Marie Christine, BROSSARD Gilles, PIEGAY Gisèle, MALEYSSON Yann, DENIS Bruno, BARRON Karine, TOURRAL Gaelle, FAYOLLE Maud, FONT Emmanuel, DUPEYRON François, ORIOU Angélique, TURBAN-LINDECKER Céline, FAYOLLE Amandine, GUYOT Anthony, GUINAND Lucas,

Absents :

Excusés : GOUTAGNY Nadine (arrivée à 20h15), THABUIS Jérôme (arrivé à 20h15),

Pouvoirs : GOUTAGNY Nadine pouvoir à Gilles BROSSARD (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : François DUPEYRON

Quorum : 10

A l'ouverture de la réunion : 17 présents – 18 votants

A partir de 20h15 : 19 présents – 19 votants

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2026
- **Délibération :** Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal
- **Délibération :** Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- **Décisions du Maire**
- Projet de l'ancienne école de Lamure
- Zone Artisanale de Bel Air

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 23 juillet 2026 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ François DUPEYRON est nommé secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

N°2026-52 : Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Madame le Maire expose que les insertions publicitaires au bulletin municipal annuel permettent de réduire de près de moitié le coût du bulletin.

Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Pour les entreprises, artisans ou autres installés sur la commune de Larajasse :
 - ¼ de page : 75 €
 - 1/10 de page : 60 €
- Pour les entreprises, artisans ou autres installés hors du territoire communal :
 - ¼ de page : 130 €
 - 1/10 de page : 85 €

Une majoration de 16€ est également demandée pour les professionnels qui désirent insérer une publicité pour la première fois.

Cette majoration est également à appliquer lorsque le visuel est modifié (changement du texte, du logo ou autre)

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (18 voix)

20h15 : Arrivée de Nadine GOUTAGNY et Jérôme THABUIS

N°2026-53 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit non d'une faculté, mais d'une obligation légale.

Chaque conseiller a reçu le projet de règlement intérieur en amont de la réunion et Madame le Maire parcourt les différents points de la proposition, en apportant des précisions et explications en fonction des remarques ou questions posées.

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **Décisions du Maire**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
3° : marchés publics inférieur à 100 000 € HT faisant objet d'un contrat			
23/07/2026	Electricité pour terrain de pétanque	ESCOT Lionel	4 085,00 €
31/07/2026	Ordinateur école + pack office	SB2I	804,00 €
31/08/2026	réparation laveuse pôle d'animation	Périé France	1 374,69 €
03/09/2026	Enfouissement artère Orange Chemin des Lauriers	Orange	2 594,70 €
4° : louage de chose < 12 ans			
26/08/2026	Appartement Maison Parc	BON E.	
5° : contrats assurance et indemnités sinistre			
23/07/2026	Assurance garage	GROUPAMA	90,00 €
7° : délivrance et reprise de concessions cimetières			
22/07/2026	Concession colobarium	PETIT F	300,00 €
14° : droits préadresse terrain			
01/09/2026	165 route de la Ferrandina	Maître Cédric PRETET	pas de préemption
05/09/2026	95 route de l'Indépendance	Maître Eric MEILLER	pas de préemption
05/09/2026	88 route des Grands Sapins	THIOLLIER ASSOCIES	pas de préemption
08/09/2026	7 place Jeanne d'Arc	Maître Mélanie EHRET	pas de préemption
23°) renouvellement adhésion aux associations			
28/07/2026	Adhésion Association Nationale des Elus de Montagne	ANEM	412,70 €

⇒ **Information virement crédit au titre de la fongibilité des crédits (décision n°2026-08-DES)**

Virement de crédits n°2026-01 Section d'investissement				
Chapitre	Sens	Nature	Libellé	Montant
23	Dépenses	231	Immobilisations corporelles en cours	- 50 000 €
21	Dépenses	2115	Terrains bâtis	+ 50 000 €

⇒ **Projet ancienne école de Lamure**

Les membres du conseil l'avaient évoqué au conseil de juin. Une publication sur les réseaux sociaux a été faite pour un appel un projet. Celle-ci a bénéficié de beaucoup de vues, elle a donc été bien visible.

3 contacts ont été établis :

- 1 agence qui gèrerait l'activité = pas intérêt pour la commune
- 1 par mail : gestion de gîte = pas intérêt pour la commune
- 1 candidature d'une personne de Lamure : un contact a été pris avec cette personne. Elle imaginerait créer un lieu de vie, avec dépôt pain, bar tabac, point poste. Elle n'a pas de compétence en cuisine, mais pourrait peut-être avoir un lien avec un traiteur ou de la restauration rapide. Mais ce n'est qu'une réflexion, elle n'a pas établi de plan de financement, ni d'étude de marché. Elle serait également favorable à gérer le reste du bâtiment si celui s'avère devenir un centre d'accueil.

Le projet doit donc maintenant être relancé. Des questions à réfléchir :

- Si un candidat est retenu, il faudrait envisager de trouver un local en attendant la rénovation du bâtiment
- Constituer un groupe de travail et travailler avec un architecte pour avancer sur un projet de rénovation.

La conservation d'un point poste est importante, mais à voir si cela est toujours possible avec les services de la Poste.

Des échanges ont lieu : garder un commerce avec dépôt pain, est ce financièrement viable ? Comment gérer la location du centre d'accueil ? son entretien ? Il faudrait rencontrer les candidats pour approfondir le projet, voire pour commencer une planification budgétaire. Pour la recherche d'un local en attendant : salle des murataires ? location et installation d'un algéco ? demander à Marie de louer sa salle ? Ce point sur le local temporaire amène un débat au sein des conseillers.

Conclusions :

- Recevoir la candidate avec quelques personnes de la commission économie.
- Créer un groupe projet pour travailler sur l'aménagement du bâtiment avec pour objectif d'une estimation d'un budget et des subventions possibles d'ici la fin de l'année. Ce groupe pourrait être composé de tous le conseil au début, puis se restreindre lors des phases de finalisation. 1^{ère} réunion fixée le 05/11.
- Informer Marie, l'association de la salle des murataires et le club des Amis de Lamure et de l'Aubépin, si toutefois la salle devait servir de lieu d'accueil temporaire
- Voir avec l'architecte différents projets pour ouvrir le débat

⇒ **Zone artisanale de Bel Air**

Madame le Maire rappelle l'historique du terrain que la Commune vient de racheter sur la zone artisanale de Bel Air. Celui-ci va pouvoir maintenant être vendu. Il est possible de le diviser en 2 parcelles.

Le Conseil souhaite que ce terrain puisse bénéficier à des artisans ou entreprises, avec un potentiel d'emploi. Il faut réfléchir à la communication sur cette vente : quel prix (à intégrer le coût du rachat, du nettoyage du terrain, des frais de géomètre si division, ...) ?

Madame le Maire précise qu'une proposition a été reçue en Mairie. Après rencontre de la personne intéressée, le projet est un showroom sur les nouvelles énergies.

Elle précise également que ce ne pourra être qu'un local d'entreprise et non pas de logement. Cela n'est plus accepté dans une zone artisanale.

Une proposition de communication sera à valider au prochain conseil.

⇒ Questions diverses

- Commission voirie : compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Chemin de St Pierre : les travaux sont finis. Concernant ceux du Chemin de la Fayolle : des travaux imprévus ont été nécessaires car des réseaux d'eaux pluviales ont été constatés bouchés : donc la réfection a été obligatoire car nécessaire. Une partie de ces travaux entraîne le dépassement de l'enveloppe annuelle de la CCMDL. Une délibération devra être prise en fin d'année afin de permettre le paiement du dépassement.
 - Enfouissement des réseaux secs chemin des lauriers : les travaux débutent la semaine prochaine. A voir car cela pourrait gêner l'accès à la caserne des pompiers pendant 1 jour ou 2. Les Chemins des Noisetiers et des Lauriers seront en travaux pendant plusieurs semaines
 - Déneigement : le point sur les stocks de pouzzolane et sel ont été fait. Commandes en cours.
- Commission bâtiments : Compte rendu par Bruno DENIS
 - Villa Mary : tous les WC fonctionnent dorénavant
 - Pôle d'animation :
 - Plans en cours de réalisation pour l'autorisation d'urbanisme. Devrait être déposée d'ici fin octobre
 - Les travaux de la 2^{ème} partie de l'étanchéité du pôle sont en cours
 - De nouveaux devis de charpentier sont en attente de réception
 - + divers petits entretiens de bâtiments
- Commission école : Compte rendu par Karine BARRON
 - Rentrée des écoles : 55 élèves à l'école publique et 42 élèves à l'école privée
 - Cantine : le planning des bénévoles est finalisé
 - Garderie et/ou cantine : 81 élèves y sont inscrits avec en moyenne 60 enfants par jour à la cantine
 - Claude informe des travaux envisagés pour climatiser 1 ou 2 salles de l'école. Afin de répondre également aux demandes de la Préfecture et pouvoir proposer une solution de fraîcheur pour tout autre public, dont les + vulnérables, le projet serait en priorité de climatiser la salle de la cantine. Celle-ci pourrait ainsi bénéficier aux élèves, mais également pendant l'été pour tout autre public. La salle d'évolution est envisagée également pour avoir une salle supplémentaire pour les cours. 3 devis ont été reçus avec un même cahier des charges, et une demande d'aide auprès d'EDF est sollicitée. De même, afin d'apporter une solution d'ombrage de l'école, un projet d'une 2^{ème} cour sur la partie arrière de l'école est envisagée. Pour ce faire, il faudra clôturer cette partie. L'idée de toiles tendues a été évoquée, mais il faut veiller à la sécurité des enfants. Une plantation de quelques arbres supplémentaires dans la cour est également prévue (à voir avec l'association du rallye monts et coteaux).
- Commission information/communication : Compte rendu par Karine BARRON
 - Larajasse info : les articles sont à rendre très rapidement maintenant, pour une distribution fin septembre.

- Bulletin municipal : la charte graphique sera revue pour changer un peu, le travail en cours. Les articles sont à retourner avant début novembre. La mise à l'honneur de jarsaires, comme chaque année, est en cours de réflexion.
- Commission vie associative : Compte rendu par Gisèle PIEGAY
 - Association de pétanque : l'aménagement de leur espace a été réalisé vers le pôle d'animation
 - Maison des Jeunes : les travaux de rénovation du local seront réalisés pendant les vacances d'octobre
 - Réunion du calendrier des fêtes : le vendredi 02/10 à 19h30
- Commission économie : compte rendu par Gisèle PIEGAY
 - Marché des créateurs et artisans : encore quelques places d'exposants disponibles. De l'aide est demandé pour la mise en place le samedi après-midi. Un flyer sera à insérer dans le larajasse info
- Lucas GUINAND :
 - Pompiers : ils ont échangé sur l'organisation du feu d'artifice pour la Ste Barbe, comme la Maire leur avait proposé. Leur retour : ils ne sentent pas légitimes et leur manifestation n'attire pas beaucoup de monde.
 - Une attention est à avoir sur le périmètre de sécurité à respecter en fonction de la manifestation à laquelle il sera associé. A voir à quelle date il sera reporté pour pouvoir le signaler en Préfecture.
- Anthony GUYOT :
 - Signale un arbre tombé sur le pont de rocaille. *Réponse* : le propriétaire a été averti
 - Un câble est toujours au sol devant la caserne. *Réponse* : celui-ci ne doit pas impacter de connexion fibre, donc malgré notre signalement, celui-ci ne sera pas retiré de suite. A voir peut-être lors des travaux Chemins des lauriers
- Manu FONT :
 - Le fleurissement sera à adapter sur 2027, pour faire face au manque d'eau : notamment en envisageant des plantes vivaces, qui entre autre laisserait de la végétation toute l'année.
- Commission finances :
 - Le compte rendu a été envoyé ce jour, avec une situation au 31/08. Ce début de mandat avec peu d'investissements réalisés, explique une prévision d'excédent en fin d'année
 - Une projection de fin d'année est réalisée uniquement en fonctionnement
 - Globalement une situation toujours saine
- Angélique ORIOL
 - 1 personne s'est présentée à elle pour lui faire part de son intérêt pour le projet de Lamure, mais sans réelle proposition à présenter. *Réponse* : lui dire de se rapprocher de la Mairie
 - Visite du centre de tri proposé par la CCMDL : Gisèle PIEGAY, Angélique ORIOL et Karine BARRON s'y rendront le 23/10
- SYDER : Compte rendu par Yann MALEYSSON
 - Ils reviennent cette semaine pour faire fonctionner le relais entre les 2 chaudières et la visualisation distance
 - 01/10 : remise en service du chauffage
- François DUPEYRON :
 - Abribus à Lamure : il sera normalement déplacé par les services du Département.
- Commission tourisme / culture / patrimoine : Compte rendu par Marie Christine PONCET

- Journée du patrimoine : Circuit déambulatoire sur Larajasse de la villa Mary à la Chapelle de la Providence. Une animation en fin de journée à la salle sous la chapelle clôturera l'animation. L'exposition retenue pour cette journée sera ensuite disposée dans le hall de la Villa Mary
 - Le repas des seniors du CCAS aura lieu le mardi 06/10. La préparation est en cours et des bénévoles pour aider sont les bienvenus.
- Nadine GOUTAGNY :
 - Souhaite faire part d'un différend avec le service communication de la CCMDL : elle a émis des commentaires sur les réseaux sur la journée d'ouverture de la zone de Hurongues, en faisant part de son avis sur ce projet litigieux. Son commentaire critique, certes ironique mais non injurieux a été bloqué sur la page Facebook de la CCMDL dans les 5 minutes après sa publication. D'autres critiques plus virulentes, quant à elles n'ont pas été bloquées. Après différents échanges houleux avec le service communication de la CCMDL, son compte a été réactivé et elle a pu réinsérer son commentaire. Mais cette situation l'interpelle sur la liberté d'expression.
 - Claude GOY :
 - Relais Petite Enfance (anciennement Relais Assistantes Maternelles) : à leur demande, une rencontre a eu lieu pour évoquer leurs conditions d'accueil dans l'ancienne cure, bâtiment très vétuste, qui nécessiterait des travaux pour améliorer leur confort. Une proposition leur a été faite de se déplacer à la salle de la Maison Grange, ce qui les a intéressées. Courant octobre, elles déménageraient donc dans ce nouveau local, pour l'utiliser tous les jeudis matins.
 - Des dégradations ont eu lieu sur le petit garage vers l'école + les toilettes publiques vers la Mairie : une rencontre a enfin été réalisée avec les parents de l'enfant présumé, après que la Mairie ait déposé plainte (alors qu'un courrier en RAR leur avait été envoyé dès début juillet). Ils doivent revenir avec l'enfant pour des explications et trouver une solution de réparation.
 - Une installation illégale autour d'une caravane a été constatée sur une parcelle : Un courrier en RAR a été adressé au propriétaire. La Mairie poursuit la procédure pour résoudre la situation et si besoin une intervention de la gendarmerie sera demandée.
 - 3 garages seront prochainement disponibles sur Larajasse. L'objectif est de les proposer à la location, afin de permettre à des habitants de l'utiliser afin de libérer une place de parking (et non pour du stockage).
 - La demande de subvention au titre des amendes de police a été faite pour l'aménagement du parc et parkings vers le pôle d'animation : des devis ont été reçus. Il faudra maintenant choisir le prestataire. Il sera possible de rajouter les travaux de la cour arrière de l'école et de l'extension de la cour de la MAM.
 - Lotissement de l'ancien terrain de foot : les permis de construire ont été accordés, les travaux devraient donc commencer prochainement.
 - Un stock de pneus au Machizaud a été constaté et signalé par l'ARS comme source de prolifération du moustique tigre. Cela a été signalé au propriétaire, mais les pneus sont toujours présents. Un courrier sera donc envoyé au vu du risque sanitaire que cela représente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

Madame le Maire

Claude GOY

Le secrétaire de séance

François DUPEYRON

Observations du public, M Costet :

- Fait part de son rôle en tant que délégué départemental de l'éducation nationale : il rappelle/informe du rôle d'un DDEN : bénévole pour veiller aux conditions des enfants dans les écoles (publique et privé) – un rapport sur les bâtiments est envoyé à l'académie (copie en Mairie) après une visite, qui a lieu 1 fois par an : il est composé d'un état des lieux et de conseils. Il est membre du conseil de l'école publique
- Fait part de son avis de diffuser les dates des réunions du conseil dans le Larajasse info, en précisant qu'elles sont ouvertes au public

Publié le